MORANGIS

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 126/2025

OBJET : Journée de l'Europe – Fermeture du parc Saint Michel, du vendredi 9 mai 2025, 8h00 au samedi 10 mai 2025, 12h00, pour l'installation et à partir de 19h00, le samedi 10 mai 2025, pour la désinstallation.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation des routes, Livre 1,

Vu l'arrêté n°103/2025 du 7 avril 2025 donnant délégation de signature à Madame Quynh NGO, Adjointe suppléante, du 22 au 25 avril 2025,

Considérant qu'il est nécessaire, en vue d'assurer l'installation et la désinstallation de la Journée de l'Europe, de fermer le parc Saint Michel,

ARRÊTE

Article 1 : Le parc Saint Michel sera fermé au public, du vendredi 9 mai 2025, à 8h00 au samedi 10 mai 2025, 12h00, pour l'installation de la Journée de l'Europe, et à partir de 19h00, le samedi 10 mai 2025, pour la désinstallation.

Article 2 : Le parc Saint Michel sera ouvert au public le samedi 10 mai 2025, de 12h00 à 19h00.

Article 3 : Les dispositions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires de signalisation placés aux endroits appropriés, par les organisateurs de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Chef de l'agglomération de Police nationale de Juvisy-sur-Orge, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Morangis, le 25 avril 2025

Pour le Maire, et par délégation,
L'adjointe suppléante,
Quynh NGO

MAIRIE DE MORANGIS (Essonne)

Arrêté certifié exécutoire
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)